

stats infos

division de l'évaluation et de la prospective

Depuis 2000, la proportion de boursiers dans l'enseignement supérieur de l'académie d'Orléans-Tours ne cesse d'augmenter. A la rentrée 2012, 34% des étudiants touchent une bourse sur critères sociaux (BCS) ce qui représente un peu plus de 19 000 boursiers pour un montant global versé de 48 252 700€ pour l'année universitaire 2012-2013 (source : Division du Budget Académique).

30% d'entre eux se trouvent dans les deux derniers échelons, ceux pour lesquels l'aide est la plus importante.

A la rentrée 2012, trois étudiants boursiers sur quatre sont inscrits à l'université alors qu'ils ne représentent que 65% des étudiants de l'enseignement supérieur. La proportion d'étudiants aidés est particulièrement élevée en IUT (46%).

Les résultats présentés dans cette note proviennent de l'exploitation de l'enquête n°55 sur les étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur qui ont demandé une aide pour l'année universitaire 2012-2013. Il s'agit d'une remontée d'information en mars 2013 à la sous direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES) des fichiers de l'application AGLAE (Automatisation de la Gestion du Logement et de l'Aide à l'Étudiant). La maîtrise d'ouvrage de cette application est assurée conjointement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS).



Les Boursiers de l'Enseignement supérieur dans l'académie d'Orléans-Tours

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche peut attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en formation initiale. L'objectif des bourses de l'enseignement supérieur est de permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient pu renoncer du fait des moyens financiers insuffisants de leur famille. Ces aides sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants.

La gestion des bourses d'enseignement supérieur est assurée, sous la responsabilité des recteurs, par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Rentrée 2013 : Réforme des bourses étudiantes

La réforme des bourses étudiantes sera mise en œuvre en deux temps : une première série de mesures est appliquée dès la rentrée 2013 au bénéfice des étudiants les plus en difficulté :

-création d'un échelon 7 permettant à 30 000 étudiants de bénéficier d'une augmentation de leur bourse qui passe de 4 697€ à 5 500€ annuels, soit une augmentation de 800€ (+15%).

-création d'un échelon 0 bis permettant à 55 000 étudiants de classes moyennes de bénéficier d'une aide annuelle de 1 000€. Jusqu'ici, ces boursiers échelon 0 bénéficiaient de l'exonération de droits de scolarité et de cotisation de sécurité sociale mais ne percevaient pas de bourse.

Ces mesures seront ensuite prolongées et complétées à la rentrée 2014. Les quatre mesures déployées sont :

- aider davantage d'étudiants et favoriser leur réussite,
- cibler les étudiants connaissant les plus grandes difficultés,
- mieux prendre en compte la situation personnelle des étudiants,
- revaloriser toutes les autres bourses (échelons 1 à 6) pour tenir compte de l'inflation et préserver le pouvoir d'achat des étudiants boursiers.

Avec la réforme des bourses étudiantes, 92 000 étudiants au niveau national devraient voir leur situation s'améliorer en 2013-2014 : les étudiants issus des familles les plus modestes, les étudiants des classes moyennes aux revenus modestes, ceux qui travaillent parallèlement à leurs études et ceux qui vivent en situation d'autonomie avérée, en rupture familiale, par exemple.

Tab.1- Evolution des effectifs de boursiers sur critères sociaux entre 2000 et 2012 dans l'académie d'Orléans-Tours

	2000-2001				2012-2013				Evolution 2000/2013	
	Nb étudiants	Nb boursiers	%	% étudiants aidés	Nb étudiants	Nb boursiers	%	% étudiants aidés	Nb étudiants	Nb boursiers
CPGE	2 068	350	2,4%	16,9%	2 238	661	3,4%	29,5%	8,2%	88,9%
STS	8 906	3 158	21,7%	35,5%	8 007	3 351	17,5%	41,9%	-10,1%	6,1%
Total CPGE/STS	10 974	3 508	24,1%	32,0%	10 245	4 012	20,9%	39,2%	-6,6%	14,4%
Universités	32 472	7 932	54,5%	24,4%	31 223	11 725	61,1%	37,6%	-3,8%	47,8%
IUT	4 917	1 776	12,2%	36,1%	4 246	1 974	10,3%	46,5%	-13,6%	11,1%
filières ingénieurs	1 500	474	3,3%	31,6%	1 490	603	3,1%	40,5%	-0,7%	27,2%
Total UNIV	38 889	10 182	70,0%	26,2%	36 959	14 302	74,5%	38,7%	-5,0%	40,5%
IUFM	2 892	424	2,9%	14,7%						
Ing hors universités	236	75	0,5%	31,8%	1 061	326	1,7%	30,7%	349,6%	334,7%
Ecoles de commerce	1 239		0,0%	0,0%	1 964	401	2,1%	20,4%	58,5%	
Autres écoles	4 890	361	2,5%	7,4%	6 567	155	0,8%	2,4%	34,3%	-57,1%
Total BCS	59 120	14 550	100,0%	24,6%	56 796	19 196	100,0%	33,8%	-3,9%	31,9%

Source : SIES/Enquête n°55

Les bourses sur critères sociaux (BCS)

Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit en formation initiale, en France ou dans un Etat membre du Conseil de l'Europe, dans un établissement d'enseignement public ou privé et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers. Il doit par ailleurs suivre des études supérieures à temps plein et satisfaire à des conditions d'âge (-28 ans), de diplômes (titulaire d'un baccalauréat ou équivalent) et de nationalité (française sauf dérogation).

Conditions de ressources :

A la rentrée 2012, les bourses sur critères sociaux sont réparties en 7 échelons. L'attribution d'une bourse à l'échelon zéro n'ouvre droit à aucun versement mais à l'exonération des droits d'inscription universitaire et de sécurité sociale étudiante. Pour les échelons 1 à 6, les montants annuels s'échelonnent entre 1 640€ à 4 697€ attribués pour une période de 10 mois.

Le montant des BCS est fixé chaque année universitaire par arrêté interministériel. Le montant attribué est défini d'après un barème national qui dépend des ressources et des points de charges de la famille (nombre d'enfants à charge) et de l'étudiant (éloignement du domicile par rapport à l'établissement d'inscription).

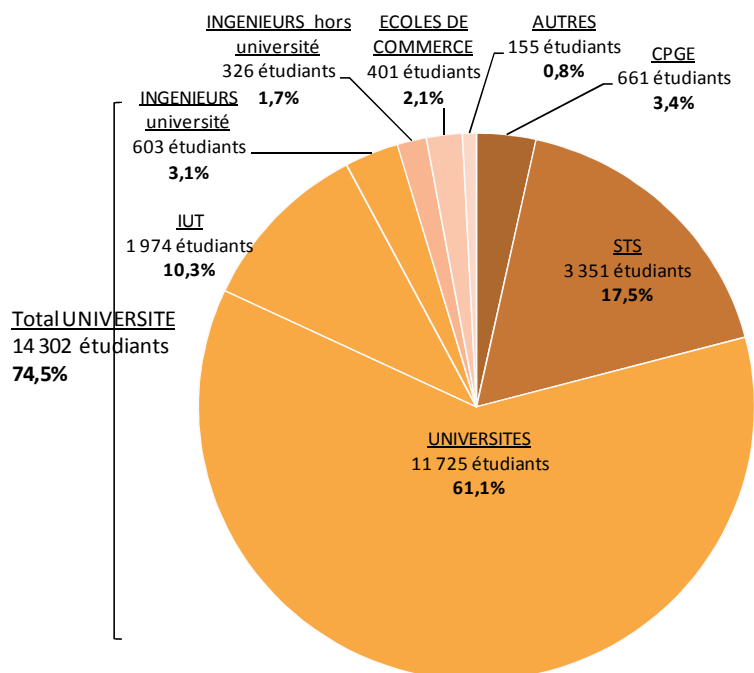
L'aide au mérite

L'aide au mérite remplace depuis 2008-2009 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. Elle est réservée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux et se présente sous la forme d'un complément. Le montant annuel s'élève à 1800€

L'aide au mérite concerne :

- les étudiants titulaires d'une mention « Très Bien » à la dernière session du baccalauréat, qui entrent dans l'enseignement supérieur
- les étudiants entrant en master1 faisant partie des meilleurs licenciés de l'année précédente.

L'aide au mérite est limitée à un contingent annuel mis à la disposition des académies.



Les établissements d'inscription des étudiants boursiers en 2012-2013 dans l'académie d'Orléans-Tours (source : Enq.55 et SIES)

Une évolution du nombre de boursiers en hausse surtout à l'université

Pour l'année scolaire 2012-2013, un peu plus de 19 000 étudiants de l'académie d'Orléans-Tours touchent une bourse sur critères sociaux (BCS). Ce chiffre est en constante progression (+31,9% depuis 2000), mais son évolution est moins forte qu'en France métropolitaine (+39%).

L'évolution du nombre de boursiers depuis 2000 est surtout très importante à l'université (+40,5%) alors que sur la même période le nombre d'étudiants universitaires a baissé de 5%. Ainsi, trois étudiants boursiers sur quatre sont inscrits à l'université (y compris en IUT ou en écoles d'ingénieurs universitaires) - voir tableau 1-.

De même, le nombre de boursiers en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), bien que ne représentant que 3% de boursiers de l'académie, a quasiment doublé depuis 2000. En effet, la proportion d'étudiants aidés est passée de 350 soit 17% des étudiants inscrits en CPGE, à 661 en 2012 soit 30% des étudiants.

Plus d'un tiers (35,5%) des étudiants inscrits en STS en 2000 étaient aidés financièrement. Malgré la baisse de 10% de ces effectifs entre 2000 et 2012 (8 906 contre 8 007), cette proportion d'étudiants aidés est passée à 41,9% et représente à la rentrée 2012, 17,5% de l'ensemble des boursiers.

Les étudiants aidés en IUT représentent 10,3% de l'ensemble des boursiers de l'académie. En 2000, plus d'un tiers des étudiants inscrits en IUT étaient boursiers. Cette proportion est passée à 46,5% à la rentrée 2012 malgré la baisse des effectifs de 13,6% sur la période 2000-2012.

A la rentrée 2012, dans ces filières courtes en 2 ans (STS, CPGE et IUT), la proportion d'étudiants boursiers est donc supérieure à 3 étudiants sur 10 (31,2%).

Tab.2-Effectifs de boursiers (BCS+Mérite) par académie pour 2012-2013

Académie	Effectif total étudiants dans ens. Supérieur	Boursiers (BCS+Mérite)				Nb boursiers / Nb étudiants
		Effectif	dont échelon 0	% boursiers	% boursiers éch.0	
Aix-Marseille	102 247	29 045	5 608	4,8%	19,3%	28,4%
Amiens	44 460	14 850	3 496	2,4%	23,5%	33,4%
Besançon	32 589	10 756	2 738	1,8%	25,5%	33,0%
Bordeaux	111 607	31 001	7 787	5,1%	25,1%	27,8%
Caen	37 038	11 735	3 133	1,9%	26,7%	31,7%
Clermont Ferrand	45 563	14 370	3 720	2,4%	25,9%	31,5%
Corse	5 031	1 708	350	0,3%	20,5%	33,9%
Créteil	133 315	32 839	4 000	5,4%	12,2%	24,6%
Dijon	41 806	13 009	3 479	2,1%	26,7%	31,1%
Grenoble	84 570	21 883	6 009	3,6%	27,5%	25,9%
Lille	163 561	51 351	10 804	8,4%	21,0%	31,4%
Limoges	21 510	6 511	1 656	1,1%	25,4%	30,3%
Lyon	170 560	38 343	9 237	6,3%	24,1%	22,5%
Montpellier	98 962	31 642	5 845	5,2%	18,5%	32,0%
Nancy-Metz	75 755	24 336	5 821	4,0%	23,9%	32,1%
Nantes	117 920	33 447	9 418	5,5%	28,2%	28,4%
Nice	53 600	14 765	2 627	2,4%	17,8%	27,5%
Orléans-Tours	56 796	19 196	5 179	3,1%	27,0%	33,8%
Paris	327 437	52 103	9 420	8,5%	18,1%	15,9%
Poitiers	45 854	15 017	3 965	2,5%	26,4%	32,7%
Reims	40 074	12 736	2 641	2,1%	20,7%	31,8%
Rennes	116 058	33 604	9 891	5,5%	29,4%	29,0%
Rouen	54 668	15 554	3 214	2,5%	20,7%	28,5%
Strasbourg	69 870	16 793	3 820	2,8%	22,7%	24,0%
Toulouse	121 918	33 714	8 012	5,5%	23,8%	27,7%
Versailles	174 601	29 653	5 567	4,9%	18,8%	17,0%
FM	2 347 370	609 961	137 437	100%	22,5%	26,0%

Source : SISE-SIES (Enquête n°55)

La proportion de boursiers dans l'académie d'Orléans-Tours est l'une des plus élevées des académies de France métropolitaine

Les 19 196 boursiers (BCS+Mérite) de l'académie représentent 3,1% de l'ensemble des boursiers de France métropolitaine (voir Tableau 2).

Plus d'un étudiant sur trois (33,8%) touche une bourse sur critères sociaux ou au

mérite, contre 26% en France métropolitaine. Cette forte proportion de boursiers place l'académie d'Orléans-Tours au second rang entre la Corse et l'académie d'Amiens.

Il faut toutefois souligner que parmi les boursiers de l'académie d'Orléans-Tours, une part importante (27%) touche une BCS de l'échelon 0 (4° rang derrière les académies de Rennes, Nantes et Grenoble).

Tab.3 - Montants des aides annuelles versées pour les bénéficiaires d'une BCS (en euros)

Orléans-Tours	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Evolution 2007/2012
Echelon 0	<i>Exonération des droits d'inscription univ. et de la Sécurité sociale étudiante</i>						
Echelon 1	1 389	1 424	1 445	1 525	1 606	1 640	+ 18%
Echelon 2	2 093	2 145	2 177	2 298	2 419	2 470	+ 18%
Echelon 3	2 682	2 750	2 790	2 945	3 100	3 165	+ 18%
Echelon 4	3 269	3 351	3 401	3 590	3 779	3 858	+ 18%
Echelon 5	3 753	3 847	3 905	4 122	4 339	4 430	+ 18%
Echelon 6	3 865	4 019	4 140	4 370	4 600	4 697	+ 22%
Moyenne BCS (*)	2 860	2 921	2 969	3 129	3 315	3 378	+ 18%

Source : CROUS

(*) Aide moyenne accordée à un bénéficiaire d'une BCS (au moins échelon 1) dans l'académie.

Tab.4 - Evolution de la répartition des boursiers sur critères sociaux selon l'échelon (%)

Orléans-Tours	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13
Echelon 0	11,4	18,4	23,6	25,5	26,4	27,0
Echelon 1	20,0	19,0	18,1	17,8	17,0	16,9
Echelon 2	10,4	10,0	9,2	9,1	9,1	9,2
Echelon 3	10,8	9,8	9,3	8,9	8,7	8,7
Echelon 4	10,3	9,3	8,7	8,5	8,3	8,4
Echelon 5	19,4	16,4	15,3	14,8	15,3	14,6
Echelon 6	17,7	17,1	15,8	15,4	15,2	15,2
Total BCS	14 592	16 151	17 448	18 080	18 889	19 196

Source : SIES/Enquête n°55

Cela signifie que malgré la forte proportion de boursiers dans l'académie d'Orléans-Tours, le montant moyen de l'aide reçue par ces boursiers fait partie des plus faibles de France métropolitaine. En matière de revenus servant de base de calcul pour les bourses de l'enseignement supérieur, la population de l'académie serait donc plus homogène que dans certaines autres académies de France.

Par exemple, en Ile-de-France, la proportion de boursiers y est plus faible, mais le montant moyen des aides versées est, quant à lui, largement supérieur à la moyenne (faible proportion de boursier de l'échelon 0).

Plus de boursiers mais pas un meilleur accès des catégories les plus défavorisées

Outre un impact sur le nombre de boursiers, le relèvement des plafonds d'attribution a également pour conséquence la modification de la répartition des boursiers selon les différents échelons de bourses sur critères sociaux. Cette déformation des structures vient du fait que les mouvements des plafonds ne sont pas parallèles à ceux des revenus des familles de demandeurs de BCS. Ainsi depuis sa création en 2007, la part de l'échelon zéro a fortement augmenté. Il contribue à lui seul pour 24 points (soit 76%) à la progression du nombre total de boursiers de l'académie d'Orléans-Tours. (voir Tableau 4).

La croissance des effectifs de boursiers s'explique donc plutôt par un élargissement toujours plus important de la population aidée vers les classes moyennes que par un meilleur accès des catégories les plus défavorisées à l'enseignement supérieur.

A l'inverse, le poids des échelons 1 à 7 est plus faible en 2012 qu'en 2007 (73% contre 89%).

Depuis la rentrée 2007, les montants de bourses de chaque échelon sont revalorisés chaque année d'au moins 1,5% (+ de 5% aux rentrées 2009 et 2010 –voir Tableau 3-). Compte tenu de l'inflation et du poids décroissant des échelons les plus bas (hors échelon 0), le montant moyen des bourses a augmenté de 18% depuis 2007 passant de 2 860€ à 3 378€ à la rentrée 2012.■

